

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Commissariat général
au développement durable

Décision du 29 septembre 2015 portant nomination au comité ministériel d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

NOR : DEVV1509189S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu le décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n° 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2012 portant création du comité ministériel d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Décident :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité ministériel d'audit interne du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité :

a) Sur proposition du secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité :

M. Paul DELDUC, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, en qualité de représentant des responsables de programme ;

M. Christophe CHASSANDE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté, en qualité de représentant des responsables de budget opérationnel de programme ;

b) Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable :

M. Noël MATHIEU, coordonnateur de la mission d'inspection générale territoriale Ouest ;

M. Louis VAURS, docteur d'État en droit public, conseiller spécial du président de l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) et ancien président de l'IFACI, en qualité de personnalité extérieure choisie pour sa compétence en matière d'audit ;

Mme Annie BRESSAC, directrice des adhésions de l'IFACI et ancienne directrice de la recherche de l'IFACI, en qualité de personnalité extérieure choisie pour sa compétence en matière d'audit.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Fait le 29 septembre 2015.

*La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*
SÉGOLÈNE ROYAL

*La ministre du logement,
de l'égalité des territoires
et de la ruralité,*
SYLVIA PINEL